



---

## **AVIS PUBLIC**

**Dérogation mineure**

**Bâtiment principal en marge avant**

---

**Avis public** est, par la présente donnée par le soussigné, Etienne Bélisle, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Ham-Sud :

**QU'** à une séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 4 mai 2026 (2026-05-04), à compter de 19h30**, les membres du Conseil de la Municipalité d'Ham-Sud, se prononceront sur la demande de dérogation mineure suivante :

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

---

#### Nature et effet :

La demande vise à régulariser la construction d'un bâtiment principal en marge avant, à 17,28 m de l'emprise de la rue plutôt qu'à 20 m. tel que stipulé dans l'annexe 1 du règlement de zonage #200805 et ses amendements, en référence à 1 à l'article 7.2 du même règlement, pour la zone Rur32. C'est une dérogation de 13,6%.

#### Identification du site concerné :

Lot 6 078 909  
4, rue des Sources

---

Toute personne intéressée pourra se faire entendre lors de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue au 9, chemin Gosford Sud à Ham-Sud, **le 4 mai 2026 (2026-05-04), à compter de 19h30**.

Le présent avis est donné conformément à l'article 145.6 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Donné à Ham-Sud, le 16 avril 2026.

Etienne Bélisle  
Directeur général et Greffier-trésorier